Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie - Centre hospitaliere universitaire de Sherbrooke

AIDE-MÉMOIRE | Étapes du processus de choix de vacances

CALENDRIER AUTOMNE-HIVER 2024-2025





Étape 1 Validation de l'information sur les calendriers de vacances

Validez que tout votre personnel

- Le personnel détenteur de postes.
- Le personnel ayant eu un nouveau poste ou nouvelle affectation dont la date de transfert est établie le ou avant le 13 octobre 2024 (exception SCFP : le ou avant le 4 septembre 2024).
- Le personnel des équipes volantes ou liste de rappel qui est affecté dans votre secteur OU le personnel n'ayant plus d'affectation, mais ayant travaillé le plus grand nombre d'heures dans votre secteur au cours des 6 derniers mois.

se retrouve sur les calendriers dans le WebLogibec.

Les personnes salariées apparaissent sur votre calendrier en ordre d'ancienneté. L'ancienneté inscrite sur les calendriers est celle **au 13 juillet 2024**.

Si vous constatez une erreur sur vos calendriers, communiquez rapidement par courriel à prase.webvacances.estrie@ssss.gouv.qc.ca.

Les calendriers sont **produits selon les règles syndicales**, donc par **service**, **titre d'emploi** et **ancienneté syndicale**. Pour APTS, on ajoute aussi par **port d'attache** selon la réalité du service.

Aucune modification ne peut être faite quant aux regroupements du personnel inscrit sur un calendrier.

Le quantum C et les banques de vacances D indiquent le solde disponible pour la période de vacances d'hiver au 13 octobre 2024. Pour vous assurer qu'il s'agit du bon solde, vous devez veiller à l'exactitude des vacances planifiées (ainsi que les journées fractionnées) au calendrier Web d'été 2024 pour la période du 28 juillet au 12 octobre 2024.

Si les situations ci-dessous sont applicables à vos centres d'activités/services, **le solde** des banques et du quantum **doit être déduit** des jours de vacances :

- convertis pour l'ATT FIQ (de 1 à 5 jours, tel que choisi par la personne lors de l'inscription à l'ATT);
- planifiés entre le 11 août et le 24 août en lien avec les horaires 7/7 et 6/8.

pe 2 Ajout / retrait de personnes sur vos calendriers (changements d'affectation / nouveau poste)

Si vous devez effectuer l'ajout ou le retrait de personnes salariées sur vos calendriers, par exemple quelqu'un obtenant un poste ou une nouvelle affectation dans votre service, veuillez communiquer votre demande par courriel à <u>prase.webvacances.estrie@ssss.gouv.qc.ca</u>. Nous validerons les dossiers et ferons les modifications si nécessaire.

Étape 3 Détermination des quotas

Vous devez établir les quotas 🕒 qui déterminent le nombre de personnes qui peuvent quitter simultanément en vacances pour chaque calendrier.

- Utilisez l'outil de calcul pour déterminer vos quotas.
- Inscrivez vos quotas établis pour chaque semaine sur tous vos calendriers.
 - Les quotas inscrits ne peuvent être modifiés après le début de l'affichage pour les choix.

ATTENTIONI Les personnes salariées absentes pendant la période d'inscription des choix sont tenues de communiquer leur préférence de vacances par écrit à leur gestionnaire.

FIQ : **avant le début** de la période d'affichage SCFP, CSN, APTS : **avant la fin** de la période d'affichage

Centre univer et de : de l'Es hospit de She	AIDE-MÉMOIRE Étapes du processus de choix de va rie - Centre vier envivers sociaux rie - Centre vier enviversitaire brooke Québec 2 12 12 CALENDRIER AUTOMNE-HIVER 2024-2025	acances		
Éta	e 4 Accès aux calendriers pour l'expression des préférences de vacances	Étape 5 V ci	/alidation / approbation et affich calendriers de vacances approuv	age officiel des és
F G	 Le personnel aura accès au calendrier de vacances du 4 au 19 septembre 2024. Après le 19 septembre 2024, le personnel n'aura plus accès au calendrier pour exprimer ou modifier les choix de vacances, le gestionnaire devra donc entrer lui-mème les choix restants si nécessaire. – L'expression d'un choix de vacances sur le calendrier est en semaine complète, donc = 5 jours. La personne salariée doit avoir un quantum minimum de 5 jours pour sélectionner une semaine dans le calendrier. (SAUF particularités SCFP et CSN - voir plus bas : lettres H et I) – L'ancienneté ne prévaut que pour un seul choix à l'intérieur du calendrier. Assurez-vous que chaque personne indique la priorité de ses choix (1^{ee} et choix subséquents). – Les personnes salariées doivent inscrire la priorité de leurs choix en utilisant le champ commentaire qui apparaît sous leur nom dans le calendrier. EX: sem. du 26 janvier = priorité 1/sem. du 23 mars = priorité 2 – Aucune demande de vacances fractionnées ou période sans solde ne doit être inscrite sur les calendriers lors de la période de choix. Ces demandes doivent être faites en confection d'horaire. (SAUF particularités SCFP et CSN - voir plus bas : lettres H et I). – Lors de l'occurrence d'un ou plusieurs congés fériés à une semaine donnée, le quantum doit être de 5 jours pour sélectionner cette semaine dans le calendrier, sans quoi les journées désirées devront être demandées en vacances fractionnées du jours pour inscritre son choix : vous devez confirmer au fur et à mesure les choix n° 1. – Particularité SCFP • Si vous avez 20 personnes salariées ou plus sur votre liste, vous devez les diviser en 2 groupes égaux qui bénéficient chacun d'une période de choix u de jarceus leurs choix. • Nous vous conseillons d'approver le personnel du 2^{ee} groupe avant que la période de choix ne débute afin de les bloquer durant la période de choix. Cue ya groupe avant que la période de choix ne débute afin de	 Valider et programment Procéder à l'a quantum dispression dispre	ccéder à l'approbation des choix nº 1 du octroi des choix subséquents, tout en reponibles. lage officiel : FIQ = vers le 1ª octobre SCFP = le 7 octobre (au CSN-APTS = le 1ª octobre (au CSN-APTS = le 1ª octobre) pas à transmettre de copie à l'équipe PF Gestion des effectifs puisque vos caleme prouvés sont enregistrés et accessibles Demande de modifications ou de au cours du programme rs de vacances ne peuvent être modifiés rs onnel doit prendre ses vacances aux de vacances. Elle doit en aviser son gestion début de son congé annuel. ATTENTIONI Aucune demande rétroa du relevé de présence ne se estion ou demande de renseigne es aires et personnes responsables des cale l'adresse prase.webvacances.estrie@ssss.gouv	personnel. spectant les quotas et le 2024 plus tard) re (au plus tard) ASE ou à votre technicien driers et les choix de dans le WebLogibec. report de vacances à la suite de l'affichage ates prévues aux é annuel à la période établie i congé annuel peut reporter naire par écrit AVANT la active de modification era acceptée. ments s.gouv.qc.ca.
RÉS	IMÉ DES OUTILS DE RÉFÉRENCE À VOTRE DISPOSITION SUR LE <u>SITE INTERNET PRASE</u>			

- Tableau « Dates importantes »
- Guide du responsable et de l'utilisateur WebVacances
- 4 guides de gestion des vacances (règles d'application par catégorie syndicale)
- Guide de référence (avec table des matières interactives)
 Présentation audiovisuelle sur les particularités
- Capsules audiovisuelles WebVacances
- Outils de calcul des quotas

Coordination paie, rémunération et avantages sociaux | 2024-08-08